

31ème course de côte régionale De VIVEROLS Coupe de France DE LA MONTAGNE 2017 20 Aout 2017

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE LIVRADOIS FOREZ

Organise-le 20 aout 2017

Une épreuve automobile C/C Régionale dénommée 31ème course de côte de Viverols coupe de France de la montagne 2017

Cette épreuve compte pour :

Le challenge de la ligue régionale du sport automobile d'Auvergne, le challenge de l'ASA LIVRADOIS-FOREZ et le challenge SANSAC

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la ligue du SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE numéro **R/18** en date du 06 juin 2017

Visa FFSA numéro **551** en date du 06 juin 2017

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

| Qualité | | Nom | Lic | ASA |
|---|-------------|---------------------|--------|-------|
| Collège de commissaires sportifs | Président | Michel Beaulaton | 3816 | 16/13 |
| | Membre | Yvette Cecillon | 11374 | 05/20 |
| | Membre | Etienne Gardette | 8272 | 16/03 |
| Directeur de course | | Marc Habouzit | 7145 | 16/10 |
| Directeur de course adjoint | | Christelle Habouzit | 128356 | 16/10 |
| Organisateur technique | | ASA Livradois Forez | | |
| Commissaire technique | Responsable | Serge Pégolotti | 6047 | 16/03 |
| Commissaire technique | | Emeric Pascal | 37568 | 16/06 |
| Commissaire technique | | Monnier Dominique | 55260 | 16/06 |
| Commissaire technique | | Gérard Jouvhomme | 51582 | 16/10 |
| Commissaire technique | | Patrick Perdre | 8577 | 16/10 |
| Chargé des relations avec les concurrents | | François Chassagnol | 15142 | 16/03 |
| Mise en place des commissaires | | Thierry Dupêcher | 3564 | 16/06 |
| Chronométrage | | Rix Chantal | 23112 | 16/06 |
| | | Rix André | 23113 | 16/06 |
| | | Dalmas François | 25530 | 16/06 |
| | | Mathevon Eric | 12403 | 16/06 |
| | | Vialatte Evelyne | 53143 | 16/06 |
| Secrétaire du Meeting | | Catherine Pastorek | 15145 | 16/03 |
| Classement | | | | |

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 16 aout 2017 à 24 heures.

Publication de la liste des engagés le 17 aout 2017 à 24 heures.

Vérifications administratives le 20 aout 2017 de 7 h 30 à 9 h 30.

Vérifications techniques le 20 aout 2017 de 7 h 45 à 9 h 45.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 20 aout 2017 à 10 heures.

Essais chronométrés le 20 aout 2017.à 9 h 00 à 12 h 00. heures.

Briefing concurrents le 20 aout 2017 à 13 h 45.ligne de départ

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 20 aout 2017 à 12 h 30 heures.

Course

- 1^{ère} montée le 20 aout 2017 à partir de 14 h 00
- 2 ou 3 montées à la discrétion de la direction de course ou des organisateurs les pilotes seront informés par voie de sono et par affichage

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le 20 aout 2017 à 20 h 00 heures.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 20 aout 2017 à 8 h 30 heures.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 20 aout 2017 de 7 h 30 à 9 h 30 lieu : cour de l'école à VIVEROLS

Vérifications techniques le 20 aout 2017 de 7 H 45 à 9 H 45 lieu : cour de l'école à Viverols

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse : Sera précisée par additif

Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 20 aout 2017 à 9 h 45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 20 aout 2017 à 8 h 30

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA LIVRADOIS FOREZ BP 11 63600 AMBERT

16 aout 2017 jusqu'à 24 heures.

Les frais de participation sont fixés à 170 €,
160 € pour les licenciés de l'ASA Livradois-Forez

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les titres de participations sont autorisés pour les groupes F2000-N/FN-A/FA-FC/FS-GT de série, joindre une autorisation médicale de non contre-indication à la pratique du sport automobile

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 95

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte

4.2.7 ECHAPPEMENT

Toutes les voitures doivent être équipées d'un silencieux

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte. Elle sera précisée par additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course d côte régionale de VIVEROLS aura lieu sur la D 111 en direction de MEDEYROLLES.

La course se déroulera en deux ou trois montées à la discrétion du directeur de course.

Départ : sur la D111, 200 mètres après le pont

Arrivée : 400 mètres avant le croisement avec le VO FERRY, l'arrivée sera jugée lancée. Il faudra ralentir dans la zone de décélération, portion de route située après la ligne d'arrivée et délimitée par une ligne blanche, le non-respect de cette clause du règlement entrainera des pénalités.

Pente moyenne 1.4%

Longueur du parcours 1400 mètres

Modalité de retour au départ : par la route de course.

Parc de départ : sur D111.

Parc d'arrivée sur : D111.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès par D111

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur 111

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrent sera situé sur la D111 entre l'école et le pont

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion) pour tous les concurrents classés est situé sur la ligne de départ.

6.6P. PARC FERME FINAL

Au niveau de la ligne de départ

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : cours de l'école
- pendant les essais et la course au parc départ : auprès de la ligne de départ
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée auprès de la ligne de part

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Ils seront établis de la façon suivante

- 1 classement général
- 1 Classement pour chaque groupe (seront confondus les groupes suivants)
 - FC
 - F2000
 - N/FN
 - A/FA
 - CNF+CM+CN
 - GT de series GTTS
 - D/E
- 1 Classement par classe (seront confondus les classes suivants)
 - **Classes N/FN 1 – R1A confondue**
 - **Classes N/FN2 – R1B N2 série confondues**
 - o - **Classes A/FA2 – R2B - R3T confondues**
 - o - **Classes A/FA3 – R2C - R3C - R3D confondues**
 - o - **Classes A/FA4 – R4 confondues**
- 1 classement féminin

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante

Classement scratch

| 1° | 2° | 3° | 4° |
|-------|-------|-------|-------|
| 280 € | 220 € | 160 € | 100 € |

Groupe

| | | |
|------------------|----------|---------|
| + de 11 partants | 1°:120€ | 2°:90 € |
| 6 à 11 partants | 1°:120€ | 2° 75 € |
| 2 à 5 partants | 1° :75 € | |

Classe

| | | | | |
|------------------|----------|----------|---------|---------|
| + de 11 partants | 1° 160 € | 2° 120 € | 3° 80 € | 4° 50 € |
| 9 à 11 partants | 1° 160 € | 2° 100 € | 3° 55 € | |
| 6 à 8 partants | 1° 160 € | 2° 80 € | 3° 50 € | |
| 4 à 5 partants | 1° 160 € | 2° 70€ | | |
| 2 à 3 partants | 1° 160 € | | | |
| 1 partant | 1° 80 € | | | |

Féminin : 1ère 85€ + 1 coupe

Prix cumulables

10.3P : COUPES

Coupes non cumulables.

Deux commissaires présents à la remise des prix seront récompensés.

10.4P : REMISE DES PRIX ET DES COUPES

La remise des prix aura lieu le dimanche 20 aout 2017 dans la cour de l'école de VIVEROLS à 20 heures